

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 7 septembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL, Maire.

Présents : ANGLES Christiane, CANAL Anne-Marie, CAPDET Brigitte, CROUZILHAC Didier, CHAILA Magali, DAYET Jean, LAFONT Michel, LEMAIRE Patrick, MENEUX Jean-Marcel, SARRAUTON Flavien, SCHWUTTGE Rachel, VANELLE Jacques, VASSEUR Jacques.

Absents : BAILLETTE Lucien, BONIKOWSKI Franck.

Procuration : BAILLETTE Lucien à CHAILA Magali

Date de la convocation : le 31 Août 2020.

Ouverture de la réunion à 18h 30 :

Madame ANGLES Christiane est désignée secrétaire de la séance.

1- Approbation du compte rendu de séance du 24 juin 2020:

Voté à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation de l'ordre du jour :

Madame le Maire demande si d'autres questions diverses doivent être rajoutées à l'ordre du jour.

- 1 – Approbation compte rendu séance du 24 juin 2020
- 2 – Approbation ordre du jour
- 3 – Commissions intercommunales
- 4 – Modification délibération n° 2020 _ 018 « délégation du conseil municipal au maire
- 5 – Demande de subvention auprès de la Région « restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue »
- 6 – Demande de subvention auprès de la DRAC « restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue »
- 7 – Demande de subvention à la fondation du Patrimoine et au Conseil Départemental « Restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue »
- 8 – Demande de subvention à la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français « Restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue »
- 9 – Convention de souscription entre la commune et la Fondation du Patrimoine « Restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue »
- 10 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental « Equipements sportifs pour l'école et de loisirs pour tous »
- 11 – Questions diverses

Elle propose de rajouter les questions suivantes :

- Une DM qui portera le n°1 pour ouverture de recettes en investissements / 85 932 € DSIL, 4eme tranche centre ancien 25 895 AIT et Cat nat : 13 913€ du CD.
- Délibération pour demander une subvention à la région en faveur du parc des loisirs
- La programmation d'une manifestation : concert et expo dans le cadre d'octobre rose : les 2 et 3 octobre
- Convention d'occupation de la salle des fêtes de janvier à avril 2021 par la SNCF : à raison de 2 000€ par mois ;
- Ciné rencontres samedi 3 octobre groupe de 30 personnes en salle du CM , restauration bistrot de la gare
- Demande de prêt de salle par les Lucioles tous les vendredis : prêt, dédommagement des énergies consommées.

L'ordre du jour est donc ainsi adopté.

Voté à l'unanimité des membres présents

3 - Commissions intercommunales :

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire indique que la communauté de communes Conflent Canigou à créer des commissions intercommunales et pour lesquelles les conseillers municipaux des communes membres peuvent être membres de ces commissions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne parmi ses membres pour siéger aux commissions suivantes :

| | <u>Titulaire</u> | <u>Suppléant</u> |
|---|---------------------------|---------------------------|
| <i>Service à la population et solidarités :</i> | <i>SCHWUTTGE Rachel</i> | <i>CAPDET Brigitte</i> |
| <i>Aménagement du territoire urbain :</i> | <i>LAFONT Michel</i> | <i>LEMAIRE Patrick</i> |
| <i>Enfance jeunesse :</i> | <i>CHAILA Magali</i> | <i>SCHWUTTGE Rachel</i> |
| <i>Culture et questions transfrontalières :</i> | <i>DAYET Jean</i> | <i>MENEUX Jean-Marcel</i> |
| <i>Finances :</i> | <i>ANGLES Christiane</i> | <i>CROUZILHAC Didier</i> |
| <i>Ordures ménagères :</i> | <i>LEMAIRE Patrick</i> | <i>VANELLE Jacques</i> |
| <i>Développement économique :</i> | <i>LAFONT Michel</i> | <i>LEMAIRE Patrick</i> |
| <i>Personnel</i> | <i>CROUZILHAC Didier</i> | <i>CAPDET Brigitte</i> |
| <i>Environnement :</i> | <i>CAPDET Brigitte</i> | <i>DAYET Jean</i> |
| <i>Agriculture :</i> | <i>LAFONT Michel</i> | <i>SARRAUTON Flavien</i> |
| <i>Tourisme :</i> | <i>MENEUX Jean-Marcel</i> | <i>DAYET Jean</i> |
| <i>Coordination et Mutualisation des moyens dans les communes :</i> | <i>CROUZILHAC Didier</i> | <i>CAPDET Brigitte</i> |
| <i>Sport :</i> | <i>SARRAUTON Flavin</i> | <i>LEMAIRE Patrick</i> |
| <i>Communication :</i> | <i>VANELLE Jacques</i> | <i>SARRAUTON Flavien</i> |
| <i>Energies renouvelables :</i> | <i>MENEUX Jean-Marcel</i> | <i>DAYET Jean</i> |

4 - Modification de la délibération 2020 018

Omission du montant : il est proposé de mettre un montant de 20 000€.

MODIFICATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE COMPLEMENT

Madame le Maire indique que la préfecture suite au contrôle de la délibération N° 2020_018 « délégation du conseil municipal au maire », nous demande de compléter le point n° 13 de l'article 1^{er} en indiquant les limites fixées par le conseil municipal.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide que la délégation donnée au maire dans ce domaine sera pour les biens ne dépassant pas 20 000.00 euros.

Le point 13 de l'article 1^{er} de la délibération N° 2020_18 est ainsi rédigé :

13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de preemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour les biens ne dépassant pas 20 000.00 €.

5 - Demande de subvention auprès de la Région :

Ces commentaires généraux concernent les Point 5,6,7,8, et 9 :

Madame le Maire tient à préciser que nous travaillons sur le dossier de restauration du retable saint Antoine de Padoue de sa chapelle et de son remontage depuis 3 ans. Le retable qui était parti depuis une trentaine d'années pour une restauration puis qui a été entreposé à l'église Saint Jean le Vieux de Perpignan, est quand même revenu à force de persévérance de Monsieur Militon président de la Cellère et de Madame Canal, Maire, même s'il a rejoint son église en pièces détachées.

La mairie et la Cellère portent ce projet avec beaucoup d'implication sans relâchement afin de trouver des financements qui ont été recherchés auprès de la DRAC, la Région, le Conseil Départemental, la Fondation du patrimoine, ainsi que des financements participatifs d'où le tableau ci-joint.

Nous avons été 82 donateurs.

Les choses sont toutes en phase à ce jour

Nous avons donc déposé une demande préalable de travaux auprès de la DRAC afin de pouvoir lancer la restauration du retable et le traitement de la chapelle.

La restauration se fera par Monsieur Giorgio Bédani qui est restaurateur spécialisé à Ille sur Têt.

Puis dans une seconde étape nous nous préoccupons du remontage dans la chapelle.

Cette phase mettra un terme à une longue histoire.

Il s'agit d'une œuvre d'art qui peut être appréciée par tout le monde que l'on soit croyant ou athée.

Présentation du tableau et de la situation

A ce jour le tableau de financement est clair.

La commune a déjà participé pour les infiltrations 6 942,00€

La Célère idem :9 569€ grâce à l'opération de Crown funding

Demande de subvention auprès de la région : 6 000€

Fondation du patrimoine lié au CD : 28 852

DRAC : 18 600€

Fondation SAF : 817€

Pour finir vous verrez la prestation d'un maître d'œuvre M Branco, incontournable car nous devons prendre un architecte DPLG en charge de restauration de monuments historiques : 2 056€.

BUDGET RESTAURATION ET REMONTAGE DU RETABLE

| Dépenses | montant | Recettes | montants |
|---|------------------|--------------------------|------------------|
| restauration retable (devis ACCRA/CCRP-CD66) | 38 450,00 | Municipalité | 6 942,00 |
| maîtrise d'œuvre et restauration par la DRAC | | La Cellere | 9 569,00 |
| | | Fondation du patrimoine | 28 852,00 |
| Mise hors d'eau : pose de chenaux et traitement | 6 942,00 | | |
| des infiltrations | | Souscription populaire | 3 406,00 |
| Réfection intérieure de la chapelle et maçonnerie | 18 688,00 | DRAC | 18 600,00 |
| | | Region | 6 000,00 |
| Maîtrise d'œuvre M Branco | 2 056,00 | Fondation de SAF, autres | 817,00 |
| Remontage (devis ACCRA/CCRP-CD66)* | 8 050,00 | | |
| Total | 74 186,00 | Total | 74 186,00 |

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
« RETABLE SAINT ANTOINE DE PADOUE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 74 186.00 € HT, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue pour un montant de 74 186.00 € HT

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

6 : Demande de subvention auprès de la DRAC :

Montant 18 600€

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
« RETABLE SAINT ANTOINE DE PADOUE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 74 186.00 € HT, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue pour un montant de 74 186.00 € HT.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la DRAC pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

7 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Fondation du patrimoine :

Montant 28 852

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
« RETABLE SAINT ANTOINE DE PADOUE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 74 186.00 € HT, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue pour un montant de 74 186.00 € HT.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Point 8 : Demande de subvention auprès de l'Art Français :

Montant 817€

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS
RETABLE SAINT ANTOINE DE PADOUE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 74 186.00 € HT, il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Fondation Sauvegarde de l'Art Français.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de restauration et remontage du retable Saint Antoine de Padoue pour un montant de 74 186.00 € HT

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la Fondation Sauvegarde de l'Art Français pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

9 : Convention de souscription entre la commune et la fondation du patrimoine

Cette souscription est nécessaire afin de pouvoir être partenaire de la Fondation du patrimoine et obtenir les subventions du Conseil Départemental

**CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE ET LA FONDATION DU
PATRIMOINE**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de mettre en place une convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de la restauration et le remontage du retable Saint Antoine de Padoue.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention entre la commune et la fondation du patrimoine.

Cette convention a pour objet la demande de financement pour la restauration du retable Saint Antoine de Padoue à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en place et signer la convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine ayant pour but la restauration et le remontage du retable Saint Antoine de Padoue.

10 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Le plan du projet est exposé et détaillé par Madame le Maire qui précise qu'il y avait eu une réunion interne en présence de 11 conseillers municipaux pour développer et présenter le projet dans sa globalité.

Une demande de subvention dans le cadre d'un projet structurant « Equipements sportifs pour les écoles et de loisirs pour tous » est demandée au Conseil Départemental

Présentation du projet équipements sportifs pour l'école et parc de loisirs pour tous.

Présentation du projet

Coût total HT : avec terrain 312 110.45€

Obtention en 2020 : de 85 932€ de DSIL Etat.

Demandé au Départemental : 220 148 € dans le cadre de subventionnement de projet structurant.

Projet en bonne voie : présenté par les élus et soutenu par Mme Malherbe Présidente du CD.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE D'UN PROJET STRUCTURANT « REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR L'ECOLE ET DE LOISIRS POUR TOUS »</p> |
|---|

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet « réalisation d'équipements sportifs pour l'école et de loisirs pour tous ». Le projet consiste à la réalisation d'un city stade

L'estimation des travaux est de 312 110.45 € HT soit 374 532.54 € TTC

| | |
|---|---------------------|
| <i>Achat terrain</i> | <i>75 000.00 €</i> |
| <i>Honoraires géomètre</i> | <i>789.00 €</i> |
| <i>Réalisation de l'équipement city stade</i> | <i>220 148.00 €</i> |
| <i>Frais d'étude d'aménagement 8 %</i> | <i>16 173.45 €</i> |

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un projet structurant 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 312 110.45 € HT soit 374 532.54 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un projet structurant 2020 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

11 :Questions diverses :

- DM n°1 : pour ouverture de recettes en investissements :
 - 85 932 DSIL subvention le projet d'équipements sportifs et de loisirs pour tous.
 - 25 895 : AIT, Subvention du départemental accordée pour la 4eme tranche de revitalisation de la commune, correspondant à :
 - 1 – Eclairage pla des oliviers
 - 2 – Refaire la rue Neuve
 - 3 – Dernière partie de la rue du Forts
 - 4 – Monuments aux morts

13 913€ subvention accordée par le CD pour les catastrophes naturelles

DECISION MODIFICATIVE N° 1 OVERTURE DE CREDITS

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits suivantes et d'intituler le programme 132 «acquisition foncière city stade »

| <i>Désignation</i> | <i>Ouverture de crédits Recettes</i> | <i>Ouverture de crédits dépenses</i> |
|--|--|--|
| <i>R 1321 Sub DSIL Programme 132 acquisition foncière city stade »</i> | <i>85 932.00</i> | |
| <i>R 1323 Sub département Programme 120 catastrophes naturelles</i> | <i>13 913.00</i> | |
| <i>R 1323 Sub département Programme 123 Réhabilitation centre ancien</i> | <i>25 895.00</i> | |
| <i>D 2135 installation générale. agencement construction Programme 132 acquisition foncière city stade</i> | | <i>125 740.00</i> |

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les ouvertures de crédits ci-dessus.

- Délibération pour demander une subvention à la région en faveur du parc des loisirs :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE D'UN
PROJET STRUCTURANT
« REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR L'ECOLE ET DE LOISIRS POUR TOUS »**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet « réalisation d'équipements sportifs pour l'école et de loisirs pour tous ». Le projet consiste à la réalisation d'un city stade

L'estimation des travaux est de 360 410.00 HT soit 432 492.00 € TTC

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| <i>Achat terrain</i> | <i>75 000.00 €</i> |
| <i>Travaux</i> | <i>171 175.00 €</i> |
| <i>Matériel équipement</i> | <i>97 273.00 €</i> |
| <i>Frais d'étude d'aménagement</i> | <i>16 173.00 €</i> |
| <i>Honoraires géomètre</i> | <i>789.00 €</i> |

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre d'un projet structurant 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 360 410.00 HT soit 432 492.00 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre d'un projet structurant 2020 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

- La programmation d'une manifestation : concert et expo photos dans le cadre d'octobre rose : les 2 et 3 octobre 2020
Les recettes du concert seront reversées à la lutte contre le cancer.
- Proposition de convention d'occupation de la salle des fêtes de janvier à avril 2021 par la SNCF : location à raison de 2 000€ par mois.

CONVENTION LOCATION SALLE DES FETES AVEC LA SNCF

Madame le maire informe le conseil municipal que la SNCF dans le cadre de travaux ferroviaires sur la ligne Perpignan Villefranche envisage l'occupation temporaire entre le 18 janvier 2021 et le 17 avril 2021 de la salle des fêtes de la commune et de ses abords.

Cette occupation sera consentie moyennant une somme forfaitaire de 2000€ par mois, charges comprises (eau, électricité).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE l'occupation temporaire de la salle des fêtes par la SNCF du 18 janvier 2021 au 17 avril 2021 moyennant une somme forfaitaire de 2000€ par mois, charges comprises (eau, électricité).

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

- Demande de prêt de la salle du Conseil Municipal pour les Ciné rencontres samedi 3 octobre groupe de 30 personnes en salle du Conseil Municipal, restauration bistrot de la gare. Réunion dans le cadre de la politique culturelle intercommunale.
- Demande de prêt de salle par les Lucioles tous les vendredis : prêt, dédommagement des énergies consommées.

Madame le Maire remercie tous les participants à cette réunion.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20h.

Le Maire

Anne Marie CANAL



La Secrétaire de Séance

Christiane ANGLES